



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE FONDS VERT

pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

## Bourgogne-Franche-Comté BILAN 2023

Septembre 2024

FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

## **SOMMAIRE**

<b>Bilan général du dispositif .....</b>	<b>page 4</b>
<b>Bilan qualitatif par mesure .....</b>	<b>page 7</b>
<b>Zoom sur les friches accompagnées .....</b>	<b>page 13</b>

## Édito :

# Le Fonds Vert, accélérateur des transitions

L'année 2023 marque un tournant décisif avec le déploiement du Fonds Vert, une réponse efficace et pragmatique aux défis cruciaux de la transition écologique et énergétique auxquels nos territoires sont confrontés. Dès son lancement, ce dispositif a su capter l'attention des collectivités et des acteurs locaux, en apportant des moyens conséquents pour agir rapidement et durablement.

La région Bourgogne-Franche-Comté s'est particulièrement distinguée par l'intensité et la rapidité de mise en œuvre des projets, s'affirmant en première ligne de cette transition. Avec une enveloppe de **77,5 millions d'euros** mobilisés en un an, nous avons dépassé nos objectifs initiaux. Ce sont **536 projets** qui ont vu le jour, transformant à la fois les centres urbains et les zones rurales. Derrière ces chiffres, ce sont des améliorations concrètes du quotidien de nos concitoyens : écoles modernisées, logements rénovés, équipements publics énergétiquement plus efficaces, et des espaces naturels mieux protégés.

Le recyclage des friches urbaines et industrielles s'est imposé comme une priorité, avec **61 hectares** réhabilités, ouvrant la voie à de nouveaux logements et activités économiques. Ces chiffres ne sont pas que symboliques ; ils témoignent d'une **ambition concrète** et d'une efficacité réelle : les rénovations énergétiques des bâtiments publics ont engendré en moyenne **plus de 50 % d'économies d'énergie**, traduisant en actes une promesse forte.

Ce succès est avant tout le fruit d'une collaboration exemplaire entre l'État, ses services déconcentrés, les agences spécialisées (ADEME, agences de l'eau), la Banque des Territoires, et bien sûr les élus et les associations locales. Ensemble, nous avons relevé le défi de la réactivité et de l'accompagnement, indispensables pour que ces projets se concrétisent à la hauteur des attentes. À travers ce premier bilan, nous mesurons le chemin parcouru, mais surtout l'ampleur des défis à venir. Que chacun des acteurs, à tous les niveaux, soit sincèrement remercié pour son engagement et sa contribution à cette transformation nécessaire.

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté

# Bilan général du dispositif

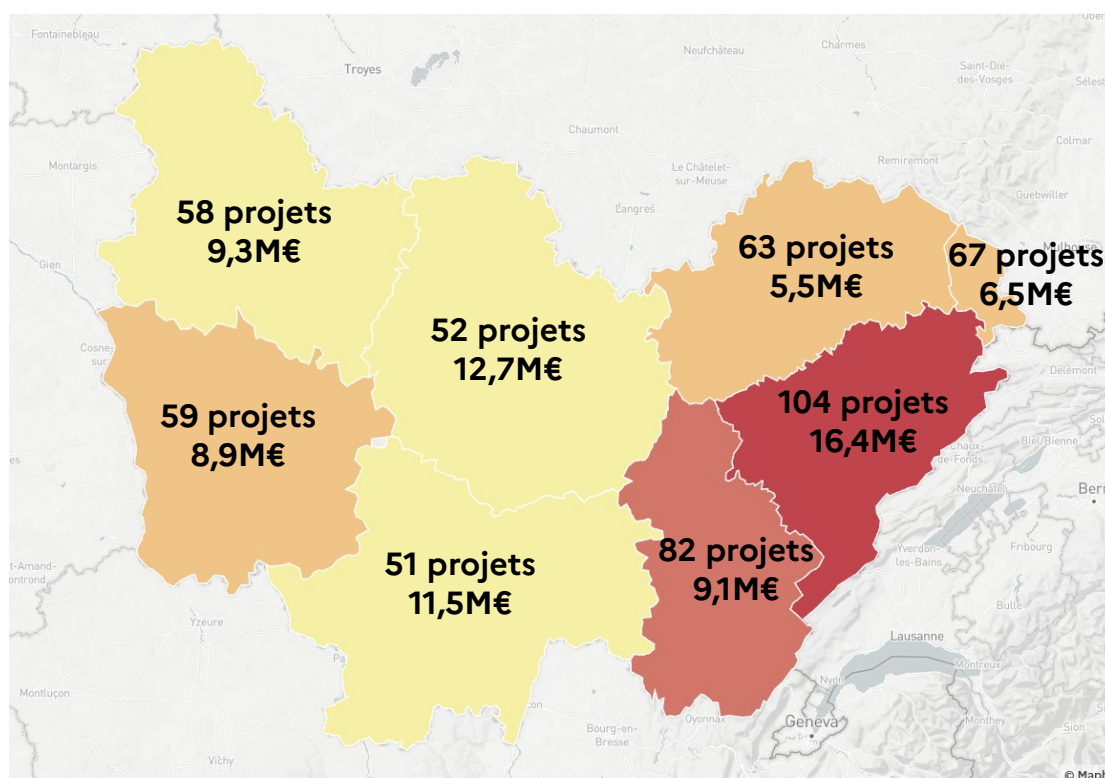
Le Fonds Vert est un dispositif mis en place en 2023 par le Gouvernement pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets portés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Pour plus d'informations sur le Fonds Vert : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

La Bourgogne-Franche-Comté a bénéficié en 2023 d'une enveloppe de 77,5 millions d'euros (M€) pour accompagner les collectivités de son territoire au déploiement des projets de transition écologique qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Ce dispositif a rencontré un véritable succès auprès des collectivités et des acteurs de la région. L'enveloppe a été abondée localement de 3 millions d'euros par une autre source budgétaire pour permettre l'accompagnement de cinq projets supplémentaires de recyclage de friches, un enjeu important dans notre région.

**Au total, ce sont ainsi 536 projets qui ont été accompagnés par le Fonds Vert.**

Avec un effet levier d'environ 1 pour 5, le Fonds Vert a également été un formidable levier économique pour notre région, le montant total des projets atteignant 370 millions d'euros. Ces projets sont répartis sur l'ensemble de la région et les huit départements qui la composent, en fonction des spécificités de chaque territoire.






Répartition géographique des projets accompagnés en 2023 et du montant de subvention Fonds Vert attribué

## Des projets sur l'ensemble des mesures

En 2023, 11 mesures du Fonds Vert ont concerné la Bourgogne-Franche-Comté, réparties en trois axes d'actions auxquels s'ajoute une mesure transversale d'appui en ingénierie.

Des projets ont été accompagnés sur l'ensemble des mesures, permettant une transition globale de nos territoires, à la fois en termes de réduction des impacts du changement climatique, d'adaptation aux risques naturels et d'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

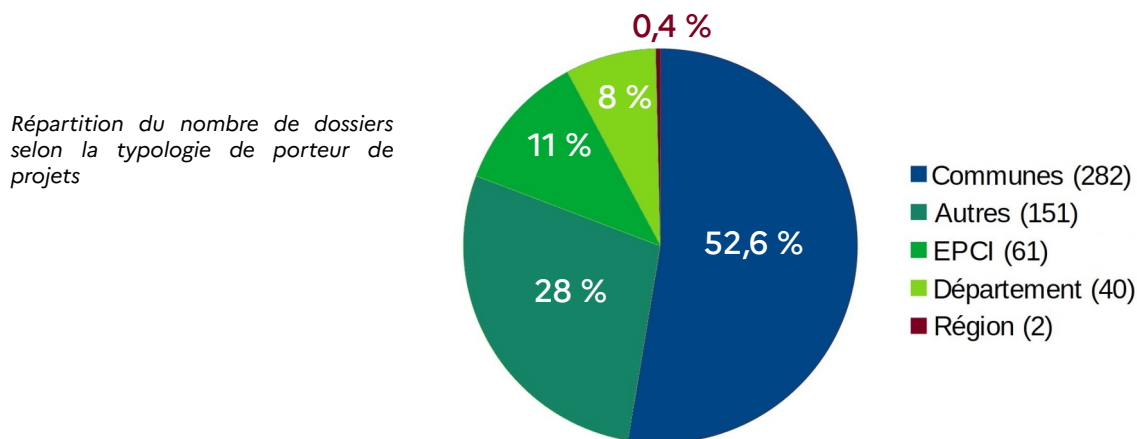
Certaines mesures du Fonds Vert comme la rénovation énergétique des bâtiments publics et la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public ont très vite rencontré un grand succès auprès des collectivités, habituées de ces leviers de la transition écologique. Au fil des mois, les collectivités se sont également saisies des autres mesures, faisant émerger des projets répondant à l'ensemble des enjeux de notre région.

Mesure	Nombre de projets subventionnés	Montant total de subventions attribuées
 <b>AXE 1 – RENFORCER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE</b>		
Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	145 projets	31,5 M€
Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets	9 projets	2,16 M€
Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	136 projets	7,5 M€
 <b>AXE 2 – ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>		
Prévention des inondations	23 projets	1,3 M€
Prévention des risques d'incendies de forêt	9 projets	365 k€
Renaturation des villes et des villages	56 projets	4,45 M€
 <b>AXE 3 – AMÉLIORER LE CADRE DE VIE</b>		
Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité	3 projets	813 k€
Développement du covoiturage	11 projets	397 k€
Recyclage foncier*	46 projets	22,5 M€
Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030	75 projets	8,19 M€
<b>MESURE TRANSVERSALE</b>		
Appui à l'ingénierie	23 projets	1,12 M€
Autres dépenses (communication...)		87k€

\* l'enveloppe « recyclage foncier » a été abondée de 3 M€ localement via une autre source de financement pour accompagner cinq projets supplémentaires

## Un dispositif à destination des collectivités, tant urbaines que rurales

Le Fonds Vert a bénéficié en grande majorité aux collectivités de la région, avec plus de la moitié des projets directement portés par des communes. Les autres projets ont eux aussi profité aux territoires tout en étant portés par des établissements publics, des opérateurs ou encore des associations en fonction des spécificités de chaque mesure et des compétences portées par ces acteurs.



Par ailleurs, les projets ont concerné aussi bien les territoires urbains que les territoires ruraux de la région. Par exemple, les projets subventionnés portés par des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se répartissent comme suit :

- Communes ou dans un EPCI ruraux\* : 195 dossiers pour un montant de subvention Fonds Vert de 20,1 M€
- Communes ou dans un EPCI intermédiaires\* : 105 dossiers pour un montant de subvention Fonds Vert de 17,8 M€
- Communes ou dans un EPCI urbains\* : 43 dossiers pour un montant de subvention Fonds Vert de 9,8 M€

Les petites communes ont également pu bénéficier de ce dispositif qui se voulait simple d'accès pour permettre à l'ensemble des territoires d'enclencher cette transition écologique. Ainsi, 122 projets ont été portés par des communes de moins de 1000 habitants.

\* L'INSEE a défini une grille de densité communale et intercommunale en fonction du nombre d'habitants et de leur répartition sur leur territoire. Elle distingue ainsi trois catégories de communes et d'EPCI : urbains, intermédiaires et ruraux.

# Bilan qualitatif par mesure

Le Fonds Vert a permis d'accompagner des projets variés, en fonction des mesures, de leur localisation et des enjeux de chaque territoire. Cette partie revient sur les grandes tendances qui se sont dégagées dans notre région pour chacune des mesures, afin de donner à voir les types de projets financés par le Fonds Vert.

Par ailleurs, le Fonds Vert se donnait des objectifs ambitieux en termes de performance environnementale. Des cahiers d'accompagnement détaillaient aux porteurs de projets les exigences environnementales pour chacune des mesures. Plusieurs indicateurs qualitatifs ont été identifiés pour évaluer l'impact des projets.

**Les données chiffrées sont issues majoritairement des données déclarées par les porteurs de projets** lors de leur demande de subvention et devront donc être consolidées une fois les projets terminés.



## La rénovation énergétique des bâtiments publics

La mesure rénovation énergétique des bâtiments publics a rencontré un grand succès auprès des collectivités territoriales de la région. Ces rénovations devaient permettre un gain énergétique minimum de 40 % pour être éligibles au Fonds Vert. En se basant sur les données des porteurs de projets, le gain moyen attendu est de 50,1 %, soit un gain de 34 000 mégawattheure (MWh) en énergie finale (EF) par an, c'est-à-dire l'énergie effectivement consommée par les collectivités.

Parmi les projets accompagnés financièrement, 27 rénovations ont abouti au gain d'une étiquette énergétique de classe A, soit 26 % des projets avec une consommation énergétique inférieure à 50 kWhEF/m<sup>2</sup>/an. Et 15 projets de rénovation complètes ont abouti à une labellisation de type BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Ces projets de rénovation ont également permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en lien avec la réduction des consommations énergétiques, mais aussi par un changement du système de chauffage.

Environ un tiers des projets accompagnés concernent des bâtiments scolaires, notamment des écoles, maternelles ou primaires, et des collèges.

**50,1 %**

Gain énergétique moyen

**318**

Total des émissions de GES évitées (en TeqCO<sub>2</sub>/an)

**350 000 m<sup>2</sup>**

Surface de bâtiments rénovés



## Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets

Les neuf projets accompagnés en Bourgogne-Franche-Comté concernent le tri à la source des biodéchets. Ces projets incluent pour quatre d'entre eux une aide au changement de comportement : accompagnement, formation et sensibilisation.

Le Fond Vert a financé six projets de gestion de proximité des biodéchets, c'est-à-dire le développement du compostage partagé à différentes échelles : compostage en pied d'immeuble, compostage « petits » collectifs ou des projets de compostage autonome en établissement. L'un des projets comporte en parallèle la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets par les services de la collectivité.

Trois collectivités ont été accompagnées sur la réalisation des études préalables à la mise en place du tri à la source afin de leur permettre d'affiner leurs choix d'investissements.

Le Fonds Vert vient en complément d'autres dispositifs portés par l'Agence de la transition écologique ADEME, comme le Fonds Économie circulaire. Au total fin 2023, 76 % des établissements public de coopération intercommunale (EPCI) de la région sont engagés ou vont s'engager dans une solution de tri à la source des biodéchets.

**241 500**

Résidents complémentaires  
couverts à terme  
par une solution de tri  
à la source des biodéchets

**9 600 t/an**

Quantité de biodéchets détournés  
à terme des ordures ménagères  
résiduelles (OMR)



## Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Cette mesure permettait aux collectivités de remplacer leurs vieux luminaires pour permettre des gains énergétiques tout en réfléchissant aux besoins de la commune en termes d'éclairage pour favoriser un éclairage raisonné, permettant en parallèle de préserver la biodiversité.

Cette mesure a fortement bénéficié aux petites communes : 91 % des projets portés par des communes l'étaient par des communes de moins de 10 000 habitants. L'âge moyen des parcs rénovés est de 26,5 ans, 67 % des dossiers concernant un parc de plus de 20 ans.

En parallèle de ces remplacements, 1119 lampadaires ont été retirés et les projets ont au total permis la réduction de 113 829 heures d'éclairage par an. Cela a permis de créer 252 hectares de surface de trame noire, c'est-à-dire des espaces préservés de la pollution lumineuse, permettant un niveau d'obscurité favorable à la biodiversité nocturne.

**54 200**

Nombre de luminaires rénovés

**41 500 lm/m<sup>2</sup>**

Gain en lumen/m<sup>2</sup>

**250 ha**

Surface de trame noire créée



## Prévention des inondations

Les projets subventionnés par cette mesure concernaient deux volets de la politique de prévention du risque d'inondations : les projets en lien avec les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Sur le volet PAPI, le Fonds Vert a permis d'accompagner 3 projets de travaux (études ou réalisation) afin de créer ou de rénover des ouvrages de protection contre le risque d'inondation. Il a par ailleurs permis 6 projets d'études, notamment pour améliorer la connaissance de l'aléa inondation sur les territoires, y compris le risque de ruissellement. Enfin, le Fonds Vert a contribué à l'animation de 7 PAPI, nécessaire au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle de ces programmes d'actions.

Sur le volet GEMAPI, le Fonds Vert a accompagné 5 projets de travaux d'entretien ou de renforcement de systèmes d'endiguement, ainsi que 3 études nécessaires à la régularisation de ces ouvrages.

**78 000**

Habitants mieux protégés  
grâce à des travaux sur des  
ouvrages de protection

**7 PAPI**

Accompagnés sur des territoires  
comptant 600 000 habitants

**56 km**

de digues concernées  
par des travaux



## Prévention des risques d'incendies de forêts

La région Bourgogne-Franche-Comté était jusqu'à présent peu concernée par le risque d'incendies. Le Jura a été particulièrement impacté en 2022, avec plus de 1000 hectares brûlés. C'est un aléa nouveau pour la région, conséquence du changement climatique, vis-à-vis duquel les territoires doivent se préparer.

Le Fonds Vert a permis de financer des études afin de mieux connaître ce risque, l'achat de matériels innovants pour les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de la région, et de financer de premiers travaux sur les massifs les plus exposés.

Le Fonds Vert a représenté un accompagnement efficace, afin que les projets soient mis en œuvre le plus rapidement possible pour être opérationnels dès l'été 2023 et éviter ainsi d'autres dommages. De manière générale, cette mesure a permis de lancer la dynamique de prise en compte de cet enjeu dans notre région afin de mieux se préparer pour les années à venir.

**6 projets  
communaux**

permettant d'augmenter  
la sécurité des biens  
et des personnes

**2 départements**

équipés par des systèmes  
de détection précoce  
des départs de feux

**1 carte  
départementale**

de défense de la forêt  
contre l'incendie



## Renaturation des villes et des villages

La renaturation des villes et des villages permet d'adapter les zones urbanisées aux conséquences du changement climatique, notamment le phénomène des îlots de chaleur. L'accroissement des espaces végétalisés permet également de prévenir le risque d'inondation liée à l'imperméabilisation des sols.

Les projets éligibles à cette mesure sont très variés, de la végétalisation d'une toiture à la création d'un parc urbain.

La majorité des projets accompagnés en Bourgogne-Franche-Comté sont des projets de requalification de l'espace public. Le Fonds Vert a ainsi permis de soutenir la part de renaturation de ces projets afin de favoriser la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces urbanisés. La région compte également neuf projets de renaturation de cours d'établissements scolaires.

Le grand nombre de dossiers déposés par les collectivités pour cette mesure démontre l'enjeu grandissant de l'adaptation au changement climatique en ville dans notre région. Le Fonds Vert a participé à une dynamique et des réflexions autour de nouvelles manières de concevoir la ville, amenant progressivement les collectivités à placer la renaturation au cœur de leurs projets d'aménagement.

**21,7**  
Nombre d'hectares  
renaturés

**131 000**  
Résidents ayant accès libre  
à un nouvel espace de nature  
dans un rayon d'un kilomètre



## Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique et les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sont des outils réglementaires essentiels pour y répondre. D'ici le 31 décembre 2024, toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants devront mettre en place ces zones.

En Bourgogne-Franche-Comté, seule la métropole de Dijon, qui bénéficie déjà d'une bonne qualité de l'air, est concernée par la mise en place d'une ZFE-m. Le Fonds Vert a permis l'accompagnement financier de trois projets portés par la collectivité en faveur de mobilités alternatives pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Une première étude doit permettre d'évaluer l'opportunité de l'implantation d'un site de logistique urbaine pour optimiser la distribution vers les points de vente. Une deuxième étude porte sur la faisabilité de l'extension du réseau de tramway. Enfin, le Fonds Vert accompagne l'aménagement de la place du Trente-octobre pour améliorer la sécurité et le confort des déplacements piétons et cyclistes sur ce rond-point très fréquenté.

**1 ZFE-m**  
Dijon Métropole

**3 projets**  
en faveur de mobilités  
alternatives



## Développement du co-voiturage

En Bourgogne Franche-Comté, le secteur du transport routier est le principal contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, avec 8,5 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) émises en 2018, représentant 37,2 % du total des émissions de la région.

Dans une région à forte composante rurale, le covoiturage se présente comme une solution efficace pour diminuer significativement le nombre de véhicules sur les routes. Le Fonds Vert a ainsi accompagné 11 projets de covoiturage dans la région, permettant d'éviter l'« autosolisme », un conducteur seul dans sa voiture, pour 167 500 trajets par mois.

Ces projets permettent ainsi une réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), et des polluants atmosphériques, tels que les oxydes d'azote (NOx), nocifs pour la santé. De plus, le covoiturage contribue à désengorger les routes et à réduire le coût des déplacements pour ses usagers. Cette pratique offre ainsi des bénéfices à la fois environnementaux et économiques pour les collectivités territoriales et leurs habitants.

**167 500**

**Nombre de trajets  
générés en covoiturage  
par mois**

**500**

**Tonnes de CO<sub>2</sub>  
économisées par mois**



## Recyclage des friches

La reconquête des friches est un enjeu majeur pour l'aménagement durable des territoires. En effet, dans le cadre de l'objectif de sobriété foncière, la réutilisation de ces terrains bâtis ou non bâtis, inutilisés et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables, constitue un levier important pour limiter l'artificialisation de nouveaux espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le Fonds Vert a permis d'accompagner le recyclage de 46 friches à travers toute la région. Ces projets représentent majoritairement de « petites » friches avec 80 % des projets recyclant des friches d'une surface inférieure à l'hectare. Les autres projets interviennent sur des grandes friches (7 projets de 1 à 2 hectares) et une très grande friche (1 projet de 42 hectares). La taille modeste de certains projets relève d'un intérêt tout aussi important, car ils permettent souvent de redonner vie, par exemple, à un îlot de bâtiments dégradés en plein cœur de ville ou de village.

La majorité des projets sont situés en milieu rural avec 60 % des projets situés dans des bourgs ruraux et des communes rurales à habitat dispersé. Les projets urbains, souvent plus contraints et complexes avec des besoins élevés en termes de logements et d'activités, ont également pu être soutenus.

**61 ha**

**Surface de friches recyclées**

**854**

**Nombre de logements créés**

**206 500 m<sup>2</sup>**

**Surface dédiée aux activités  
économiques créées**



## Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Cette mesure du Fonds Vert doit permettre de réduire les pressions sur la biodiversité et de la restaurer sur l'ensemble du territoire.

La mesure Accompagnement de la SNB 2030 a rencontré un succès important auprès des territoires en Bourgogne-Franche-Comté. Elle se décline en 4 volets : mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées (46 % des actions), protection des espèces (32 %), réduction des pressions (7 %) et restauration écologique (15 %).

La mesure a par exemple permis de financer des projets d'aires de protection forte, auxquels s'ajoutent des études sur une surface totale de 5000 hectares visant à la création de nouvelles aires protégées. Plusieurs acteurs ont également été accompagnés dans leurs projets d'acquisition de grands ensembles de zones humides, de pelouses sèches ou de parcelles forestières, pour permettre leur préservation.

La mesure SNB a la particularité de ne pas être uniquement à destination des collectivités. Ainsi, de nombreux acteurs de la biodiversité et associations ont déposé des projets au titre du Fonds Vert. Le périmètre des projets est également très variable pour cette mesure qui compte 18 projets de périmètre régional, 6 projets interdépartementaux et 13 projets de périmètre départemental.

**437 ha**

Surface des nouveaux projets de protection forte financés

**5 actions**

de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

**253 ha**

Surface totale des projets d'acquisition



## Appui à l'ingénierie

Pour mener à bien leurs projets de transition écologique, les collectivités ont besoin d'une expertise dont elles ne disposent pas nécessairement. L'appui en ingénierie permet aux territoires d'accélérer et sécuriser leurs projets, et améliorer la qualité de ceux-ci dès leur conception.

En Bourgogne-Franche-Comté, la mesure a été mobilisée pour financer des prestations d'ingénierie, prioritairement des études interdépartementales ou à l'échelle intercommunale. L'objectif est de pouvoir privilégier une réflexion stratégique sur de larges périmètres afin de favoriser ensuite des projets structurants, cohérents et complémentaires sur le territoire.

La moitié des études accompagnées portent sur les friches, de la stratégie territoriale à l'étude d'un site en particulier. Les autres projets ont permis d'accompagner des collectivités dans leurs études préalables nécessaires à la consolidation de projets, notamment de rénovation énergétique, mais également sur des thématiques plus émergentes.

**12 études**

sur des friches

**6 études**

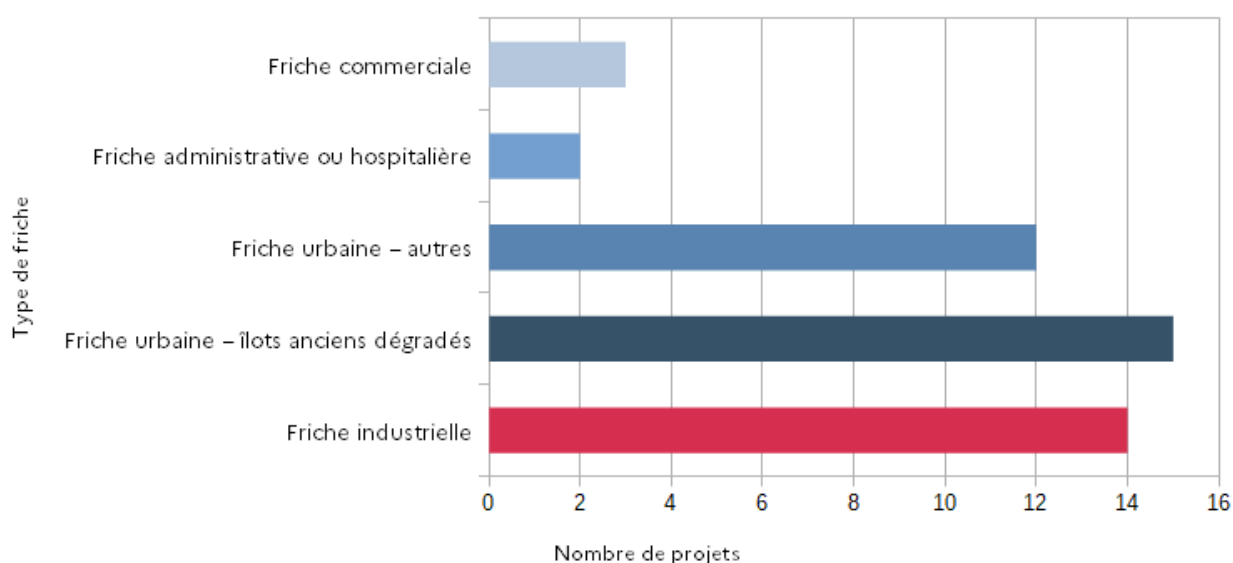
en lien avec la rénovation énergétique de bâtiments

# Zoom sur les friches accompagnées en Bourgogne-Franche-Comté

► **Origine des friches** - Les friches sont des terrains momentanément abandonnés ayant perdu leur vocation initiale et pouvant avoir des origines diverses. Dans le cadre du Fonds Vert 2023, 60 % des projets subventionnés en Bourgogne-Franche-Comté visent à recycler des friches urbaines, comme des anciens îlots dégradés qui représentent 15 projets dans la région. Les friches industrielles accueillent 30 % des projets.

## Type de friches recyclées

*FV recyclage foncier BFC 2023*



► **Opérations financées** - Dans le cadre de la mesure « Recyclage foncier », le Fonds Vert permet notamment :

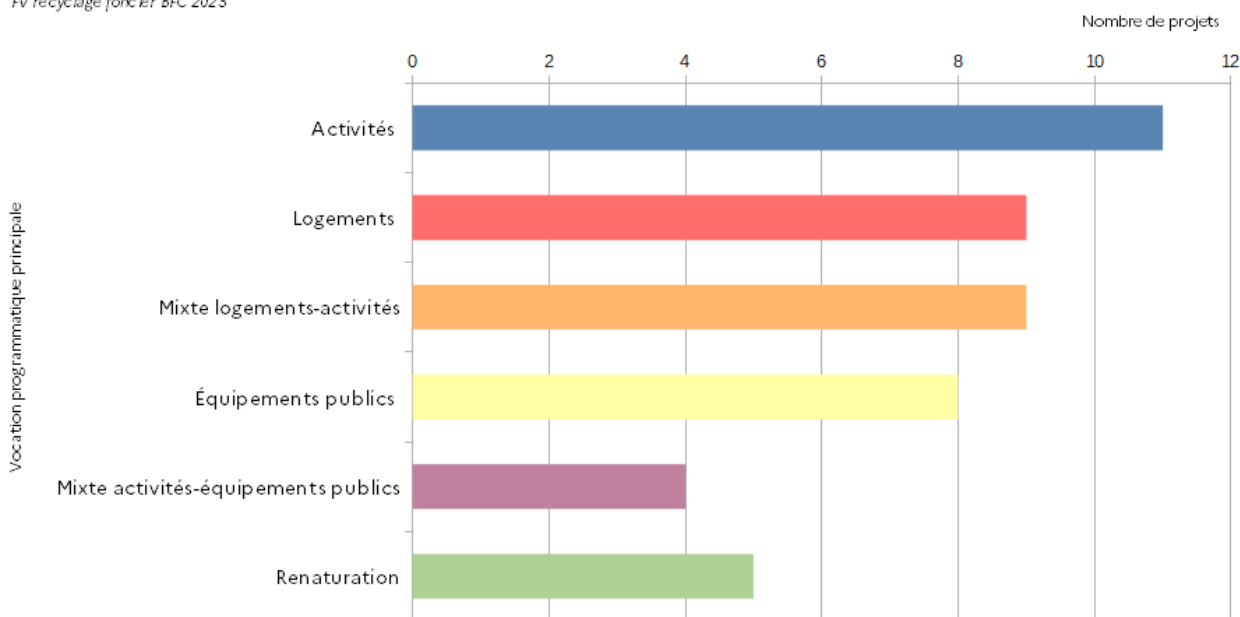
- la viabilisation des terrains, c'est-à-dire la remise en état de la friche pour permettre l'implantation de nouveaux projets. Les projets comportent par exemple des opérations de démolition de bâtiments ou de dépollution des sols ;
- la réhabilitation de bâtiments pour leur donner un nouvel usage ;
- la renaturation des terrains. Certains projets ont en effet fait le choix de remettre en état les terrains sans projet de reconstruction, permettant le retour de la biodiversité sur ces parcelles, parfois situées en cœur de ville.

Pour les deux tiers des projets, la logique d'intervention principale est de construire ou intervenir sur du bâti (projets immobiliers). Parmi les autres projets, 8 d'entre eux consistent à aménager un foncier pour le vendre viabilisé, c'est-à-dire raccorder le terrain aux différents réseaux de gaz, eau ou encore d'assainissement, et 6 projets consistent à renaturer la friche.

➤ **Destination des friches** - Tous les projets de recyclage de friches accompagnés par le Fonds Vert prévoient un nouvel usage pour ces terrains. Certains projets ont une vocation unique avec l'accueil d'activités économiques (25 % des projets), la construction de logements seuls (20 %) ou l'installation d'équipements publics (20 %) comme une maison de santé pluridisciplinaire. D'autres projets proposent des programmes mixtes en accueillant des bâtiments aux vocations multiples.

#### Vocation programmatique principale des projets financés

FV recyclage foncier BFC 2023



Au total, les friches recyclées dans le cadre des projets accompagnés par le Fonds Vert permettront notamment la création de :

=> **854 logements** (dont 313 logements sociaux),

=> **206 500 m<sup>2</sup> de surfaces dédiées aux activités économiques**, dont notamment :

- 12 966 m<sup>2</sup> de surfaces dédiées aux bureaux
- 103 681 m<sup>2</sup> de surfaces dédiées aux activités industrielles
- 4 711 m<sup>2</sup> de surfaces dédiées aux activités artisanales
- 68 996 m<sup>2</sup> de surfaces dédiées aux activités logistiques

=> **5 379 m<sup>2</sup> d'équipements publics**

=> **28 871 m<sup>2</sup> d'espaces verts**

## PERSPECTIVES

Le Fonds vert a été pérennisé en 2024 pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique. Retrouvez toutes les informations relatives à ce dispositif financier sur le site du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires :

<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

En 2024 le Fonds Vert se décline en 18 mesures réparties en 3 axes d'actions : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires, leur adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée par 16 mesures sur son territoire. Retrouvez les cahiers d'accompagnement qui détaillent les projets éligibles dans le cadre de chaque mesure sur la plateforme Aides Territoires. [Lien vers Aides-territoires](#)



### OURS

Directeur de la publication :  
Franck Robine, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Conception : DREAL BFC – 09/2024  
Crédits photos : couverture Nicolas Drouhin / p.15 Aurélie Gonet



**DREAL  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTE**

**CITE ADMINISTRATIVE VIOTTE**  
5 VOIE GISELE HALIMI | BP 31269 | 25005 BESANCON CEDEX  
[bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr) | 03 39 59 62 00